

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement – Séance extraordinaire

École Laurier

Date : Mercredi 10 décembre 2025

Heure : 19 h à 21 h 10

Lieu : École Laurier délocalisée

Présences

Frédérick Carle
Alix Dufresne
Caroline Dostie
David Quirion
Valérie Ouellet
Marie-Claire Daneault
Marie-Hélène René
Maude Chevanelle Beaudoin
Marie-Josée Payette
Claudine Caron
Chantal Payette
Jonathan Villemus
Madina Hufane

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum est constaté.

La séance est ouverte sous la présidence de **Chantal Payette**.

Adoption de l'ordre du jour

- **Proposé par :** Claudine Caron
 - **Appuyé par :** Caroline Dostie
 - ✓ **Adopté**
-

2. Présentation de l'avancement des travaux à l'école Laurier mère – CSSDM

Représentants de la CSSDM présents

- **M. Stéphane Chaput**, responsable des ressources matérielles
- **Mme Anne-Marie Boucher**, coordonnatrice de projet

- **M. Mathieu Desjardins**, responsable de l'acte d'établissement

Selon l'échéancier révisé, un **retour à l'école Laurier mère est prévu pour la rentrée scolaire 2026-2027**.

Mme Anne-Marie Boucher présente un PowerPoint, incluant des photos, résumant l'état d'avancement des travaux tel que communiqué dans la lettre transmise la semaine précédente.

Depuis la reprise du chantier, **l'échéancier est respecté**.

Nouveauté depuis la dernière communication :

Le **test d'étanchéité des fenêtres a été réussi**, ce qui permet la poursuite des prochaines étapes.

Échanges et clarifications

Plusieurs questions sont posées en raison du manque de communication et du non-respect d'engagements antérieurs ayant affecté la confiance.

La CSSDM précise que :

- L'échéancier a été révisé par une firme externe indépendante (nom non rappelé par les représentants);
- Un événement problématique survenu au printemps 2024 a entraîné des conflits complexes entre l'entrepreneur, les professionnels (ex. architecte) et la CSSDM;
- Le dossier est actuellement de nature légale, non encore officiellement enregistré, et soumis à une confidentialité stricte demandée par les avocats de la CSSDM;
- Une caution a été placée par l'assureur Aviva à l'endroit de l'entrepreneur;
- La firme d'avocats Morency est au dossier;
- L'entrepreneur initial demeure en place, mais avec des balises strictes et une supervision externe.

M. Chaput affirme que la CSSDM livrera une école de grande qualité, répondant à ses hauts standards.

La CSSDM rappelle à plusieurs reprises que, malgré la volonté ferme de réintégrer l'école à la rentrée 2026-2027, des éléments hors de leur contrôle pourraient modifier l'échéancier, comme c'est fréquent sur des chantiers de cette ampleur.

Engagement en cas de retard

Advenant un retard de livraison :

- M. Chaput affirme que l'école demeurera à l'école transitoire Laurier-Lajeunesse, seule occupante des lieux, jusqu'à la livraison complète de l'école Laurier mère (Ce qu'il « jure de son sang »).
- Cette affirmation est confirmée à 100 % par M. Mathieu Desjardins.

3. Parole au public

Voir les échanges mentionnés au point 2.

L'équipe-école souligne à la CSSDM les enjeux vécus lors du premier déménagement et insiste sur :

- La disponibilité complète des locaux durant les trois journées pédagogiques d'août;
- La sécurisation complète des lieux lors de la réintégration (cour clôturée, absence d'outils, portes fonctionnelles).

Réponse de la CSSDM

- L'intérieur de l'école est très avancé;
- Les délais actuels étant liés à l'extérieur, cela permet de peaufiner l'intérieur;
- Des ajustements sont prévus durant l'année scolaire, comme pour toute nouvelle livraison;
- La CSSDM s'engage à livrer une école sécuritaire de qualité.

La CSSDM s'engage à nous fournir des **infos-travaux mensuels**.

Et nous avertir promptement de tout changement à l'échéancier avec impact sur la prochaine rentrée.

4. Sujets nécessitant une décision

4.1 Consultation – CÉ / PTRDI / Acte d'établissement

Présenté par **Mathieu Desjardins**.

Proposition :

Retirer l'école transitoire Laurier-Lajeunesse de l'acte d'établissement et conserver uniquement **l'école Laurier mère** pour l'an prochain, sans changement pour les trois prochaines années.

(Il est rappelé que l'école transitoire demeure disponible en cas de retard de livraison.)

Après le départ des représentants de la CSSDM, **Chantal Payette** re-présente la déclaration PTRDI.

Le **formulaire est complété en ligne** avec les membres du CÉ.

Commentaire ajouté :

Demandes :

- École prête avant les journées pédagogiques du mois d'août;
- Cour d'école sécuritaire, fonctionnelle et sanitaire;
- Maintien de l'équipe-école (personnel enseignant et non enseignant), comme cela avait été accordé pour la première année de délocalisation.

4.2 Décisions – Activités de financement (Fonds 4)

4.2.1 Projet en musique

Présenté par **Claudine Caron**.

Ateliers de musique offerts par une harpiste et un violoncelliste professionnels.

Dates : **15, 16, 19 et 20 janvier**.

- Lyres fournies à tous les élèves
- Préscolaire et 1er cycle : *Histoire du Dragon*
- 2e cycle : musique de **John Williams**
- Subvention ministérielle reçue : **4 000 \$**
- Montant à financer par le Fonds 4 : **3 128,45 \$**

✓ **Accepté**

- **Proposé par** : Alix Dufresne
 - **Appuyé par** : Fred Carle
-

4.2.2 Projet 1er cycle – « À quoi ça sert une peluche »

Présenté par **Marie-Josée Payette**.

Projet culturel avec **Céline Malépart**, autrice, illustratrice et couturière.

- 90 élèves (1re et 2e années)
- 4 visites par classe
- Coût total : **4 903,35 \$**

✓ **Accepté**

- **Proposé par** : Fred Carle
- **Appuyé par** : Caroline Dostie

Ville en vert :

Choix du projet **25 ateliers** (incluant bombes de semences et cuisine)

- Coût : **3 565 \$**

✓ **Adopté**

- **Proposé par** : Alix Dufresne
 - **Appuyé par** : Madina Hufane
-

4.2.3 Projet Doudou – Préscolaire

- Vente d'un album (~25 \$)
- Autorisation de percevoir les montants auprès des parents
- Engagement du CÉ à couvrir tout montant manquant via le Fonds 4

✓ Accepté

- **Proposé par** : Valérie Ouellet
 - **Appuyé par** : Fred Carle
-

4.2.4 Activité de fin d'année – 2e année

- **Date** : Mardi 16 juin 2026
- **Heure** : 16 h à 19 h
- **Nombre d'élèves** : 49
- **Activité** : Quilles – souper – chandail
- **Coût** : 24,60 \$ par élève

Autorisation de percevoir les montants auprès des parents et engagement du Fonds 4 au besoin.

✓ Accepté

- **Proposé par** : Valérie Ouellet
 - **Appuyé par** : Fred Carle
-

5. Sujet nécessitant un suivi

5.1 Adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Résolution no 103-PL-251025

Référence : Procès-verbal du **25 novembre 2025**

Conformément aux articles **75.1, 75.2 et 75.3** de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement adopte le **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école Laurier**.

- **Proposé par** : Fred Carle
- **Appuyé par** : Caroline Dostie

✓ ADOPTÉ

7. Levée de la séance

La séance est levée à **21 h 10**.

David Quirion

David Quirion
Président

Chantal Payette

Chantal Payette
Directrice